



CONTRAT de LOCATION

N° C

SALLE DES FÊTES DE NORDHOUSE

le

Entre les parties soussignées, nommées et qualifiées, ci-après, il a été conclu le présent contrat de location.

IDENTIFICATION des PARTIES :

1 Le Comité De Gestion de la salle des fêtes de NORDHOUSE

Siège social: Mairie de Nordhouse, 1 rue du Mal. Leclerc 67150 NORDHOUSE. Inscrit au Registre des associations

auprès du tribunal d'instance, Greffe détachée d'Erstein, volume XIII Folio 23.

Représenté par son Président Mr Weber Jean-Luc demeurant à NORDHOUSE.

Dénommé dans le texte ci-après sous C.D.G.

d'une part.

2 Identification du Loueur : (cocher la case concernée)

Association / Particulier ou Entreprise de NORDHOUSE HORS CDG

Association / Particulier ou Entreprise Extérieur à NORDHOUSE

Association ou Membre du CDG

Mail:

Tel:

Mail:

Tel:

Ci-après dénommé (s) dans le texte « le Demandeur » étant entendu, que s'agissant de plusieurs personnes, elles agissent solidairement entre-elles.

d'autre-part.

Siège social: Mairie de Nordhouse, 1 rue du Mal. Leclerc 67150 NORDHOUSE. Tel: 03 88 64 80 90
Inscrit au Registre des associations auprès du tribunal d'instance, Greffe détachée d'Erstein, volume XIII Folio 23.
Crédit Mutuel Plaine de l'III ERSTEIN IBAN FR76 1027 8012 0000 0716 9514 547 BIC CMCIFR2A

CONDITIONS de LOCATION:

Le Demandeur a sollicité auprès du C.D.G, le droit d'occuper à la date et pour la durée définie stipulée ci-après, les locaux décrits ci-dessous dans la salle des Fêtes de NORDHOUSE sise Place des Fêtes 67150 NORDHOUSE

Le C.D.G a décidé d'accéder à cette demande.

A cette fin, les parties soussignées ont défini et accepté réciproquement les modalités de son occupation ainsi qu'il suit:

1° - Désignation des locaux mis à disposition. (cocher les cases concernées)

Grande Salle comprenant:

l'entrée principale, l'entrée secondaire, le vestiaire, le local de rangement, les toilettes Dames et Messieurs, avec deux tireuses, tables (1,80m x 0,90m) chaises, la cuisine équipée, ainsi que la scène (hors régie et sonorisation).

Petite salle.

Regie et sonorisation

Vaisselle, couverts, verres et divers matériel

nature et quantité faisant l'objet d'un état séparé établi par l'intendant à l'entrée et à la sortie location facultative et facturée séparément au tarif en vigueur

2° - Tarif de Location.

charges en sus

(Frais d'électricité et Gaz par relevés compteurs & location vaisselles facultative)

3° - Date (s) d'occupation

du :

à 16h

au :

à 9h

4° - Nature de la Manifestation:

5° - Nombre de personnes :

Personnes estimées (Maximum autorisé 250)

A Noter: En cas de non-respect de la nature de la manifestation, le Demandeur ne sera pas autorisé à prendre possession de la salle, les clés ne seront pas remises, l'acompte et la caution ne seront pas restitués.

6° OPTION: Location vaisselle et accessoires.

Le couvert complet par personne, soit le lot de 16 pcs au Tarif 1,60€ le couvert

- par exemple : 3 grds assiettes / 1 pt assiette / 1 tasse / 1 sous tasse / 2 couteaux/ 2 fourchettes / 1 gr. cuillère / 2 pt cuillères/ 3 verres
- Sont compris dans ce tarif : 10% de couverts supplémentaires, la verrerie apéritif (coupes à champagne, verres à bières, verres à jus, de fruit etc...), les autres accessoires (percolateurs à café, supports à bretzels, paniers pain, plateaux de service, saladiers, soupières, saucières etc...)
- L'utilisation des deux tireuses à bières du bar est comprise dans le tarif de location, **une participation au Co2 sera facturée 10€.**

Possibilité de location de la vaisselle et accessoires à l'unité

- Toutes pièces confondues **0,15€/pc**
- Percolateurs, réchaud à saucisses **5€/pc**
- Assiette ardoise plate rectangulaire noir 32x24 cm **1€/PC**

Siège social: Mairie de Nordhouse, 1 rue du Mal. Leclerc 67150 NORDHOUSE. Tel: 03 88 64 80 90

Inscrit au Registre des associations auprès du tribunal d'instance, Greffe détachée d'Erstein, volume XIII Folio 23.

Crédit Mutuel Plaine de l'III ERSTEIN IBAN FR76 1027 8012 0000 0716 9514 547 BIC CMCIFR2A

CONDITIONS PARTICULIÈRES ET FINANCIÈRES

1 Un acompte de la moitié du prix de la location

par chèque libellé au nom du comité de gestion de la salle des fêtes sera à remettre au représentant du C.D.G au moment de la signature du contrat par le Demandeur. Ce dernier sera encaissé immédiatement. En cas d'annulation et de non-occupation des lieux et locaux réservés, quel que soit la cause ou le motif, l'acompte restera acquis au C.D.G

2 Une caution de 900€

par chèque libellé au nom du comité de gestion de la salle des fêtes sera à remettre au représentant du C.D.G au moment de la remise des clés par le Demandeur. Ce dernier ne sera encaissé qu'en cas de litige, et rendu ou détruit après règlement.

3 Lors de la signature du contrat ou avant la remise des clés par l'intendant.

il faudra délivrer au comité de gestion, une attestation de Responsabilité Civile désignant et garantissant les locaux et le mobilier pendant la durée de la location.

4 Après un état des lieux, réalisé à l'entrée et à la sortie, signé par les deux parties

le décompte final générera une facture. Celle-ci sera payable en une seule fois, à **réception sous quinzaine maximum**.

5 Le règlement prévoit

le nettoyage par le locataire de l'ensemble des locaux occupés (Voir détails dans l'annexe règlement). **En cas de non-respect de la totalité ou d'une partie de cette obligation, le C.D.G. pourra mandater le prestataire de son choix aux frais du demandeur**

Au cas où le demandeur ne souhaite pas procéder lui-même au nettoyage, le C.D.G. propose ce service aux tarifs suivants :

Forfait pour l'ensemble hors cuisine 210 € ou l'ensemble avec cuisine 310€ (Ces tarifs n'incluent pas le rangement conforme au règlement)

6 Remise des clés:

La date et l'heure de la remise des clés sont à définir environ quinze jours avant la manifestation avec l'intendant cité ci-dessous.

Mr et Mme Fritsch Clément 2 rue du chêne Nordhouse Tel : 03 88 98 14 47

7 En cas de non-respect du règlement

le chèque de caution pourra être retenu et encaissé par le C.D.G. sans délai de prévention. Le comité de gestion se réserve le droit d'engager toute procédure nécessaire et adéquate au règlement du litige.

La signature du présent contrat implique avoir eu connaissance du règlement et entraîne le strict respect de ce dernier.

Fait à Nordhouse, le

Florian HISS
Président du C.D.G

Le Demandeur:
(signature précédée de la mention lu et approuvé)

Prenom & NOM

Siège social: Mairie de Nordhouse, 1 rue du Mal. Leclerc 67150 NORDHOUSE. Tel: 03 88 64 80 90
Inscrit au Registre des associations auprès du tribunal d'instance, Greffe détachée d'Erstein, volume XIII Folio 23.
Crédit Mutuel Plaine de l'III ERSTEIN IBAN FR76 1027 8012 0000 0716 9514 547 BIC CMCIFR2A